

AVIS PUBLIC

Autorisation EAU/AUT/19/0358 du 9 septembre 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant l'exploitation d'un puits aux fins d'abreuvement à Lieler, au nom et pour compte de Messieurs Serge et Thierry Anthony.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 23 septembre 2019

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

